



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Communiqué de presse du 29 mai 2008

01.71/FW/PB

**Conférence des directeurs de la santé:
Renforcer la prévention et optimiser l'application de la Loi sur l'assurance-maladie**

La Conférence suisse des directeurs de la santé a tenu son assemblée annuelle sous la présidence du conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard (VD). A l'invitation du gouvernement du canton de Bâle-Ville, elle a eu lieu à nouveau à Bâle pour la première fois depuis 21 ans, sous l'égide du directeur de la santé, le conseiller d'Etat Carlo Conti.

La Conférence s'est prononcée pour une nouvelle loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé visant des objectifs définis en commun par la Confédération et les cantons, une simplification de l'organisation et des mesures mieux coordonnées. Les cantons doivent continuer à jouer un rôle central dans ce domaine. Ils prendront position en conséquence sur la consultation bientôt attendue relative au projet de loi. Les directrices et directeurs cantonaux de la santé estiment parfaitement déplacées les attaques pernicieuses menées dans ce contexte par des milieux de l'économie contre le directeur de l'OFSP, Thomas Zeltner. Ils louent et soutiennent expressément ses efforts pour l'amélioration de la santé de la population.

La CDS attache une grande importance à ce que les questions en suspens dans la législation sur l'assurance-maladie et dans son application soient rapidement traitées et que des solutions soient rapidement trouvées. Cela concerne en particulier la suspension des prestations des personnes en retard dans le paiement des primes, la réglementation subséquente à la limitation de l'admission pour les prestataires et l'application de la révision sur le financement hospitalier.

La CDS a été informée par le directeur de l'OFSP Thomas Zeltner de l'état de la Loi sur les épidémies, par Stefan Spycher sur les activités de l'Observatoire suisse de la santé et par le surveillant des prix, Rudolf Strahm, sur les prix des implants techniques médicaux. Une vue d'ensemble sur l'état des alliances contre la dépression en Suisse a en outre été donnée.

La CDS se prononce en outre pour une meilleure transparence des salaires des cadres des caisses-maladie et souhaite une réglementation correspondante.

Lors de la séance à huis clos de la CDS du 30 mai sont discutés les nouveaux besoins de pilotage dans les services de santé, en particulier la coordination dans la prise en charge hospitalière et les possibilités de pilotage dans la prise en charge ambulatoire.

Renseignements:

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président CDS (021 316 50 00)

Conseiller d'Etat Carlo Conti, vice-président CDS (061 267 95 23)

Franz Wyss, secrétaire central CDS (031 356 20 20)

Michael Jordi, secrétaire central suppléant CDS (031 356 20 20 ou 079 702 20 90)